

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02163 Numéro SIREN : 812 156 966 Nom ou dénomination : A M T G - B A T

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2022 sous le numéro de dépôt 6113

SAS AMTG BAT

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le : 19 MAI 2022
Numéro: 6113

AU CAPITAL DE 5 000 €
7 rue BERTHONNET
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et vous présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice. Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation, ont été élaborés et représentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitant.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010.

Pendant la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 nous avons réalisé

Un chiffre d'affaire de l'ordre de 423 473€

I. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES

ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP 11 853€

VARIATION DE STOCKS MSES

AUTRES CHARGES EXTERNES 102 757€

IMPOTS ET TAXES 3 028€

SALAIRES ET TRAITEMENT 169 930€

CHARGES SOCIALES 95 278€

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 10 423€

AUTRES CHARGES €

TOTAL 393 269€

II. CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 28 744€

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 593€ représentant :

EMPRUNT	€
FOURNISSEURS	186€
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 407€
COMPTE COURANT GERANT	€
TOTAL	41 593€

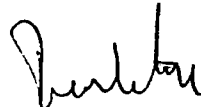
Le résultat comptable fait apparaître un bénéfice net comptable de 26 495€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 25/02/2022

Le Président

M. TURBATU Gheorghe



SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €

Siège Social : 7 rue Berthonnet

91 200 Athis Mons

SIRET : 812 156 966 00010

PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/03/202 A 10 H

Les associés de la SAS AMTG BAT se sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par M. TURBATU Gheorghe le président associé.

Les associés présents ont émargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

M. le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 50% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention :

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le président a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2021
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction du président pour l'année 2022.

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenu au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celui-ci lui donne acte

Puis il lit le rapport du président

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et le président met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve : le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le gérant dans ses fonctions pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 26 495€.

Répartis la somme de 51 527.77€ proportionnellement aux actions de chacun soit:

Mr TURBATU Gheorghe 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2021 la somme 25 763.88€ net.

Mme TURBATU (née CERBA) Cornelia Ioana 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2021 la somme de 25 763.88€ net.

Et les frais de contributions sociales sont de $= 17.2\% = 8\,862.77€$

que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La somme de 10 000€ sera distribuée en 2022 proportionnellement aux actions de chacun. Et les frais de contributions sociales sont : 1720€

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

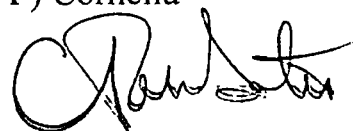
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

Président actionnaire
M. TURBATU Gheorghe



Actionnaire
M. TURBATU (née
CERBA) Cornelia
Ioana



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AMTG BAT		7 R BERTHONNET	
SIRET 81215696600010		91200 ATHIS MONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 26%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	32 148	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 236 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil: AK Conseil 13 80 88 39 conseil@outlook.fr 06 70 22 22	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant: SCORRE FR 13 451 237 883	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 25/02/2021	Lieu: ATHIS MONS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature: <i>Turbatu</i>	TURBATU GHEORGHE

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	51 492	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e			f	
	g			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	51 492			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	51 492			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 4 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8
Mme CERBA CORNELIA IOANA ACTIONNAIRE 7 RUE BER...	250						
91200 ATHIS MONS							
M TURBATU GHEORGHE PRESIDENT 7 RUE BERTHONNET	250						
91200 ATHIS MONS							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2
Adresse de l'entreprise 7 R BERTHONNET 91200 ATHIS MONS Durée de l'exercice précédent* 1 2Numéro SIRET* 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1	
				2 0 2 1		2 0 2 0	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	ICX	CO				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 125	9 865	11 939	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 499	18 879	24 374	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	27 624	28 744	36 313	
ACIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BO				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			1 240	
	Autres créances (3)	BZ	CA	6 786	6 786	7 173	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	64 875	64 875	149 416	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	71 662	71 662	157 828	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	128 029	100 406	194 141	
Comptes de régularisation							
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété :		Société :		Cédant :			

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....000.....)	DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	26 818	17 260	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 495	69 907	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	58 813	92 667	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	186	3 720	
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 407	97 755	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	41 593	101 475	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	100 406	194 141	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 593	101 475	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS AMTG BAT						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	423 473	FH		FI	423 473	450 837
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	423 473	FK		FL	423 473	450 837	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	986		
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	424 459	450 837
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 853	21 093	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	102 757	71 496	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 028	1 953	
	Salaires et traitements*					FY	169 930	174 608	
	Charges sociales (10)					FZ	95 278	84 292	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	10 423	6 247
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	393 269	359 689
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 189	91 148	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		(50)	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU		(50)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		50	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 189	91 198	

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	145				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	145				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	17		712		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	17		712		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	128		(712)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	4 822		20 579	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	424 604		450 837	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	398 109		380 930	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	26 495		69 907	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	13 910		
			- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	986			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	70		70	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	70							
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N					
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
									Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Les explications concernant cette technique sont données dans la notice n° 2012.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		I.9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	19 326	KT		KU	1 663	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		Dont Composants	M3		KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	29 562	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 625	LC		LD	1 191	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	53 513	LO		LP	2 854	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	53 513	0H		0J	2 854		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		à poste 1		à poste 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LA		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				II		MJ		MK	20 990	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	29 562
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	5 816
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH	56 367	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		0V	
		Autres participations				10		0X		0Y	
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F			
TOTAL IV				13		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K		0L	56 367	0M	56 367

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Prise d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général sans versement (NP + NQ + NR)		NW					Total général des versements (NS + NT + NU)		NY					Total général des amortissements (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			ØP	ØR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	403	403							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 383	6 383						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VF								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	6 786	VU	6 786	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	186	186							
Personnel et comptes rattachés		8C	5 185	5 185							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 304	18 304							
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	5 021	5 021							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 897	12 897							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	41 593	VZ	41 593					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1																										
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WA	26 495																								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB																			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG	814				XE	814																		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et des loyers d'option				RA					(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RD																								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW	17																		
	Amendes et pénalités				WJ	17				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ																								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												KY																									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												17	4 822																								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)													18																				
					- imposées au taux de 0 %													ZN																				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme													WN																				
				- Plus-values soumises au régime des fusions													WO																					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR																										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé				DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU					Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW					WQ												
								Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)				SX					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				MB																	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1																										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3																										
										TOTAL I		WR	32 148																									
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT																										
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU																										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)													WV																				
					- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)													WH																				
					- imposées aux taux de 19 %													WP																				
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures													WW																				
					- imputées sur les déficits antérieurs													XB																				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																	I6																					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																	WZ																					
Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A					XA																					
Produit net des actions et parts d'intérêts :																	ZX																					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																	ZY																					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												XD																									
	Majoration d'amortissement *												XF																									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)				K9					Entreprises nouvelles 44 sexies				L2					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5														
											Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)				K3					Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)				PA														
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 bis A)				OV					Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)				1F					Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				XC																
Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)				PP					Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)				PB					Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS																										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EX 1 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9					Créance dégagée par le report en arrière du déficit				ZI					XG																
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2																										
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH																										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)				XI	32 148								XJ																					
				déficit (II moins I)																																		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL																														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	XL																					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	32 148				XO																							

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

31/12/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AMTG BAT</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 114	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (VN = ZV + 9S) et (VO = ZW + 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	17 260	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	69 907		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	51 492						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	87 167		Report à nouveau	ZG	35 674						
						(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	87 167				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	54 486	37 215						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	13	125						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	47							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	48 212	34 155						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	102 757	71 496						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	3 028	1 953						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	3 028	1 953						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	9 849	22 936						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	15 626	29 150						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	167 363							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	12 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑧)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
*Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
*Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 39A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	423 473
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	423 473
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	986
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	145
TOTAL 2		OM	1 131
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	11 853
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	88 834
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	100 687
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	323 917
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	323 917
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	423 473
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2021
Date de cessation		HR	31/12/2021

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie) 7 R BERTHONNET

CODE POSTAL 91200 VILLE ATHIS MONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie)

7 R BERTHONNET

CODE POSTAL

91200

VILLE

ATHIS MONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) : Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
43820000 Charges sociales sur congés pa			5 113.68
01/01/2021 AN S.A.N.		10 734.68	
01/02/2021 BQ PRLV CI BTP	9 480.00		
15/03/2021 OD CONGES 1T		8 204.00	
30/04/2021 BQ PRLV CI BTP	8 204.00		
15/06/2021 OD CONGES 2T		9 266.00	
02/08/2021 BQ PRLV CI BTP	9 266.00		
15/09/2021 OD CONGES 3T		3 425.00	
01/11/2021 BQ PRLV CI BTP	3 425.00		
15/12/2021 OD CONGES 4T		3 859.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites amendes fisc. & pena			17.00
25/06/2021 BQ FORF STAT	17.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77000000 Produits exceptionnels			145.00
12/11/2021 BQ BATFORPRO		25.00	
08/12/2021 BQ SOC GESTION RMBT MOBILE		70.00	
08/12/2021 BQ SOC GESTION RMBT MOBILE		50.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/-N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	9 865	11 939	2 075	17,38
21541000 ECHAFAUDAGES	1 089	1 089		
21541100 LASER MULTILIGNES	841	841		
21541200 CLOUEUR A GAZ	774		774	
21541300 MACHINE PM 30-MG	889		889	
21542000 ECHAFAUDAGES TOTEM	1 169	1 169		
21543000 KIT JR TE6	1 414	1 414		
21544000 KIT JR PM 40 MG	799	799		
21545000 ECHAFAUDAGE	1 169	1 169		
21546000 QUADRIPACK TE 6	1 899	1 899		
21547000 ECHAFAUDAGE 2020	1 205	1 205		
21548000 KIT JR	899	899		
21549000 KIT JR	579	579		
21554000 KIT JR OCT TE6	3 373	3 373		
21555000 KIT JR OCT BX 3	4 890	4 890		
28151000 ECHAFAUDAGES	1 089	1 089		
28154110 LASER MULTILIG?ES	224	55	169	307,27
28154120 CLOUEUR A GAZ	44		44	
28154130 MACHINE PM 30-MG	43		43	
28154200 ECHAFAUDAGES TOTEM	755	521	234	44,91
28154300 KIT JR TE6	792	509	283	55,60
28154400 KIT JR PM 40 MG	448	288	160	55,56
28154500 ECHAFAUDAGE	637	403	234	58,06
28154600 QUADRIPACK TE 6	954	574	380	66,20
28154700 ECHAFAUDAGE 2020	457	216	241	111,57
28154800 KIT JR	325	145	180	124,14
28154900 KIT JR	209	93	116	124,73
28155400 KIT JR OCT TE6	2 101	1 426	675	47,34
28155500 KIT JR OCT BX 3	3 047	2 068	979	47,34
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 879	24 374	5 494	22,54
21821000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
21823000 PEUGEOT 206	4 250	4 250		
21825000 PEUGEOT 208 GT	21 229	21 229		
21831000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	937		
21832000 I PHONE X	617	617		
21833000 I PHONE XS MAX	650	650		
21834000 IPAD PRO 11	891	891		
21835000 PORTABLE HP PAVILION 13	898	898		
21836000 I PHONE 12 PRO MAX	633	633		
21837000 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	541		541	
21838000 I PHONE 13 PRO MAX	650		650	
28181000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	738	199	26,91
28182000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
28182300 PEUGEOT 206	4 138	3 075	1 063	34,57
28182500 PEUGEOT 208 GT	5 014	768	4 246	552,86
28183200 I PHONE X	617	540	77	14,18
28183300 I PHONE XS MAX	564	347	217	62,54
28183400 IPAD PRO 11	536	239	297	124,27
28183500 PORTABLE HP PAVILION 13	313	13	300	NS
28183600 I PHONE 12 PRO MAX	222	10	212	NS
28183700 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	56		56	
28183800 I PHONE 13 PRO MAX	19		19	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Total II	28 744	36 313	7 569	20,84
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 240	1 240	100,00
41110000		1 240	1 240	100,00
AUTRES CREANCES	6 786	7 173	387	5,39
43730000 PROBTP	403	403	403	
44567000 Crédit de tva à reporter	6 383	7 137	755	10,57
45511000 GERANT		35	35	100,00
DISPONIBILITES	64 875	149 416	84 540	56,58
51200000 Banque	64 875	147 731	82 856	56,09
53100000 Caisse siege social		1 684	1 684	100,00
Total III	71 662	157 828	86 167	54,60
TOTAL GENERAL	100 406	194 141	93 736	48,28

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAL		5 000	5 000				
10130000 Capital souscrit appele verse		5 000	5 000				
RESERVE LEGALE		500	500				
10610000 Reserve legale		500	500				
REPORT A NOUVEAU		26 818	17 260	9 558	55.38		
11000000 Report a nouveau (solde credit)		26 818	17 260	9 558	55.38		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte):		26 495	69 907	43 412	62.10		
Total I		58 813	92 667	-33 854	36.53		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		186	3 720	3 534	95.01		
40110000		186	3 720	3 534	95.01		
DETTES FISCALES ET SOCIALES		41 407	97 755	56 348	57.64		
42100000 Personnel : rémunérations dues		5 185	22 361	17 176	76.81		
43100000 Sécurité sociale		13 190	22 177	8 987	40.52		
43730000 PROBTP			3 214	3 214	100.00		
43820000 Charges sociales sur conges pa		5 114	10 735	5 621	52.36		
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE		690	702	13	1.80		
44320000 ACTIVITE PARTIELLE		2 536	2 536				
44400000 Etat impôt sur les bénéfices		5 021	20 579	15 558	75.60		
44700000 Autres impots, tax. et vers. a		8 857	15 450	6 593	42.67		
44730000 FVS		814		814			
Total IV		41 593	101 475	59 882	59.01		
TOTAL GENERAL		100 406	194 141	93 736	48.28		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	423 473	450 837	27 364	6.07
70600000 Prestations de services	423 473	450 837	27 364	6.07
Chiffre d'affaires NET	423 473	450 837	27 364	6.07
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	986		986	
79100000 Transferts de charges d'expl.	986		986	
Total des Produits d'exploitation	424 459	450 837	26 378	5.85
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11 853	21 093	9 240	43.81
60170000 Fournitures a, b, c...	5 307	8 389	3 082	36.74
60171000 Matériel intra com	5 977	11 800	5 823	49.35
60223000 Fournitures d'atelier/usines	280	219	61	27.94
60225000 Fournitures de bureau	289	685	396	57.83
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	102 757	71 496	31 261	43.72
60400000 Achats études et prestat. serv	5 240	5 001	239	4.77
60630000 Fournit. entretien & petit equ	1 205	2 730	1 525	55.87
61100000 Sous-traitance générale	49 246	32 214	17 032	52.87
61224000 AUDI A6 2.0	13 910		13 910	
61320000 Locations immobilières		125	125	100.00
61350000 Locations mobilières	13		13	
61500000 Entretien et réparations	308		308	
61510000 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	5 923	2 464	3 459	140.40
61620000 Assur. obligat. dommage-constr		3 559	3 559	100.00
61630000 Assurance-transport	2 224	1 775	449	25.29
62270000 Frais d'actes et de contentieu	47		47	
62340000 Cadeaux a la clientele	65	221	156	70.41
62410000 Transports sur achats	10	5	5	100.00
62510000 Voyages et déplacements	147	493	347	70.29
62512000 PEAGES	1 626	1 254	372	29.70
62513000 PARKING	737	747	9	1.27
62515000 HOTEL	6 812	4 265	2 547	59.73
62520000 CARBURANTS	7 335	8 126	791	9.73
62570000 Receptions	2 407	3 318	911	27.46
62571000 REPAS RESTAURANT	2 063	2 235	173	7.72
62600000 Frais postaux et de télécomm.	29	32	3	8.67
62610000 BOUYGUES	1 725	1 444	281	19.45
62630000 FREE	6	32	26	81.45
62700000 Services bancaires et assim.	1 679	1 454	224	15.43
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 028	1 953	1 075	55.04
63512000 Taxes foncières	2 209	1 695	514	30.32
63514000 Taxe sur les véhicules société	819		819	
63515000 CVAE		257	257	100.00
63542000 CARTE GRISE		1	1	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	169 930	174 608	4 678	2.68
64110000 Salaires appointements	167 363	167 158	204	0.12
64120000 Conges payes	24 754	24 739	15	0.06
64140000 Indemnités et avantages divers	35 886	36 520	634	1.74
64170000 AVANTAGES	13 699	19 230	5 532	28.77

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES	95 278		84 292		10 986	13.03
64510000 Cotisations urssaf	70 722		64 593		6 129	9.49
64530000 Cotisations aux caisses retr.	23 654		18 484		5 170	27.97
64610000 BCPE PREVOYANCE	70		70			
64750000 Medecine du travail, pharmacie	813		1 114		302	27.08
64810000 CARTE BTP	20		31		11	35.95
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	10 423		6 247		4 176	66.84
68112000 Immobilisations corporelles	10 423		6 247		4 176	66.84
Total des Charges d'exploitation	393 269		359 689		33 580	9.34
Résultat d'exploitation	31 189		91 148		59 959	65.78
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			50		50	100.00
66500000 Escomptes accordés			50		50	100.00
Total des Charges financières			50		50	100.00
Résultat financier			50		50	100.00
Résultat courant avant impôts	31 189		91 198		60 009	65.80
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	145				145	
77000000 Produits exceptionnels	145				145	
Total des Produits exceptionnels	145				145	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	17		712		695	97.61
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	17		710		693	97.61
67130000 Dons, liberalites			2		2	100.00
Total des Charges exceptionnelles	17		712		695	97.61
Résultat exceptionnel	128		712		840	117.98
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 822		20 579		15 757	76.57
69500000 Impots sur les benefices	4 822		20 579		15 757	76.57
Total des produits	424 604		450 837		26 233	5.82
Total des charges	398 109		380 930		17 178	4.51
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	26 495		69 907		43 412	62.10

